

Fédération nationale des dispositifs de ressources et d'appui à la coordination des parcours en santé

Paris, le 12 avril 2018

Les professionnels de santé et les personnes ont aujourd'hui recours à une multitude de dispositifs ou structures permettant une évaluation d'un état de santé à domicile ou en établissement, ou susceptibles de mettre en œuvre un appui à la coordination d'un parcours de santé dans le cadre d'un retour ou maintien à domicile.

Les politiques successives de l'Etat ont contribué à développer ces services, au prix d'une complexification croissante, et corollairement d'une difficulté à envisager la réponse la plus adaptée aux besoins des acteurs de terrain. Ce constat est devenu une doléance quotidienne des professionnels, en particulier de soins primaires, pour lesquels cette superposition ne fait qu'accroître l'illisibilité des services.

La plupart des dispositifs d'appui aux professionnels pour la coordination des parcours de santé mis en place et promus par les divers organismes d'Etat [essentiellement, CLIC (DGS), réseaux de santé (DGOS), dispositifs MAIA (CNSA)] ont des missions complémentaires, dont certaines se télescopent, notamment lors de la mise en œuvre de l'appui ou de la structuration des parcours de santé des personnes mais également dans les champs de l'animation territoriale, des coopérations entre acteurs, ou encore concernant l'intégration de ceux-ci dans une dynamique collective. Des solutions à ces difficultés ont été proposées au travers des expérimentations PAERPA et TSN, et la loi LMSS a porté en 2016 les fonds baptismaux des *Plateformes Territoriales d'Appui* (PTA), dans un souci de simplification, mutualisation, lisibilité et efficacité des services d'appui en territoires.

Néanmoins, si dans certaines régions une évolution adéquate semble se dessiner, dans d'autres c'est la gouvernance d'un seul dispositif regroupant tous les autres qui est placée au premier plan, ou la disparition d'un service au profit d'un autre qui se produit, ou encore l'intégration structurelle de l'un ou de plusieurs dispositifs dans un seul qui est imposée. Dans tous ces cas, les acteurs impliqués dans les dispositifs concernés, en particulier les équipes professionnelles, sont confrontés aux difficultés liées à une

réorganisation complexe ou à la remise en cause de leurs missions. Ces situations, nombreuses, altèrent le bon déroulement des évolutions, fragilisent celles-ci, démotivent les acteurs dont ceux de soins primaires impliqués dans les dispositifs, tout en dénaturant l'objectif du législateur.

La *Stratégie Nationale de Santé* lancée par l'Etat fait de la « convergence des dispositifs d'appui aux parcours » l'une de ses priorités, portant d'autant plus ces problématiques au devant de la scène. Pour la plupart des acteurs de terrain, la question centrale est de considérer d'abord ce que sont les besoins et les services pour l'appui et la coordination des parcours de santé des personnes, et non la gouvernance des dispositifs portant ces services. Alors que la nature du porteur - celui qui en détient le financement - est une question très souvent débattue, c'est le contenu des services et leur organisation pratique qui est le véritable défi à surmonter. Les équipes des divers dispositifs devant converger considèrent avant tout qu'il faut mettre en commun leurs expériences, leurs compétences, et leurs savoir-faire, organiser les complémentarités des services, et simplifier collectivement leurs modes opératoires, indépendamment de la question de la gouvernance. Cette dynamique collective doit se faire avec les représentants des soins primaires, et doit être réalisée à une échelle et selon une déclinaison territoriales, même si un cadre synoptique national ou régional peut être proposé.

Pour nombre d'acteurs de santé en territoires, le processus de convergence des dispositifs d'appui aux parcours doit être un processus ascendant : ce sont les acteurs eux-mêmes qui s'organisent dans chaque territoire, en fonction de son histoire, ses ressources, des modes de compagnonnage et des acquis collectifs antérieurs, afin d'élaborer ensemble les réponses adaptées à leurs besoins sur le terrain. Si une convergence n'est pas indispensable dans chaque territoire parce que des modes coopératifs ont permis une cohérence de posture des acteurs et une complémentarité de leurs services, les nombreux territoires où cette convergence apparaît nécessaire doivent bénéficier d'un accompagnement par les institutions régulatrices et s'appuyer sur une dynamique volontariste des acteurs, se regroupant autour des promoteurs et animateurs des CPTS lorsque ceux-ci sont identifiés, et des directeurs de réseaux de santé, animateurs de CLIC, et pilotes de dispositifs MAIA lorsque ces dispositifs existent. Enfin, envisager la convergence des dispositifs d'appui, c'est faire évoluer les modes de financement afférents, en particulier dans le contexte de la diversité de ceux-ci et du

portage de chaque dispositif par un acteur différent des mondes sanitaire, médico-social, ou social.

C'est dans l'esprit d'une **contribution collective à la convergence des dispositifs d'appui et de coordination des parcours en santé, au bénéfice des acteurs de terrain et des personnes, avec les représentants de ces acteurs dont ceux des soins primaires**, qu'est fondée une nouvelle *fédération*. Les valeurs et postures qui caractérisent la dynamique de cette fédération sont l'innovation et l'intelligence collectives, la capitalisation sur le compagnonnage et le partage des savoirs, la formation aux postures communes par l'expérience partagée, la gouvernance partagée des collectifs d'acteurs en territoires, la neutralité et la posture de médiation des intervenants dédiés à l'appui et à la coordination, enfin le langage commun et la dynamique d'articulation des acteurs en territoire au service des parcours en santé.

C'est ainsi que le 12 avril 2018, l'Union Nationale des Réseaux de Santé (**UNR.Santé**), l'Association Nationale des Coordonnateurs de CLIC (**ANC-CLIC**), l'Union des Réseaux de Santé et des dispositifs de coordination Bretons (**URSB**), et la Fédération Nationale des Réseaux de Santé des Troubles du Neurodéveloppement et de l'Apprentissage (**FNRS-TNA**), ont fondé la **fédération nationale des dispositifs de ressources et d'appui à la coordination des parcours en santé**, dont les objectifs sont de :

- 1) fédérer les acteurs œuvrant dans le domaine de l'appui et/ou de la coordination des parcours de santé, en particulier les organisations régionales et nationales représentatives, quelques soient leurs modes d'exercice
- 2) être une représentation nationale et de dialogue des acteurs œuvrant dans le domaine de l'appui et/ou de la coordination des parcours de santé, avec les institutions politiques ou administratives, les organisations professionnelles en santé, et les associations de patients et d'usagers
- 3) être force de proposition concernant le rôle, les missions, et la place des acteurs dans le domaine de l'appui et/ou de la coordination des parcours de santé, dans l'organisation et l'évolution du système de santé
- 4) s'inscrire dans une dynamique nationale pour la reconnaissance et la valorisation des acquis, savoir-faire, et compétences des acteurs dans le domaine de l'appui et/ou de la coordination des parcours de santé

- 5) favoriser et organiser rencontres, échanges, partages, et capitalisations entre acteurs dans le domaine de l'appui et/ou de la coordination des parcours de santé, en particulier les équipes des membres de l'association
- 6) favoriser et mener toute action en matière de communication visant à promouvoir la place des acteurs de l'appui et/ou de la coordination des parcours de santé dans la société
- 7) faciliter et promouvoir la formation, l'innovation, l'ingénierie, et la recherche en matière d'appui et/ou de la coordination des parcours de santé

La fédération veillera à intégrer en son sein et dans sa gouvernance des acteurs de soins primaires, et à travailler en lien étroit avec les organisations représentantes des soins primaires, ainsi qu'avec tous les acteurs en santé, professionnels des milieux sanitaires, médico-sociaux et sociaux, et usagers et leur entourage. Elle invite les représentants des divers dispositifs et structures ayant un rôle clé dans l'appui à la coordination des parcours de santé à la rejoindre.